

Edito de Denis Menet : "Le bouclier tarifaire énergétique élargi à nos commerces"

lun 14/11/2022 - 15:48



Chère consœur, cher confrère,

Alors que les dispositifs anti-inflation étaient pour l'instant essentiellement ciblés vers les ménages, le gouvernement entend élargir le « bouclier tarifaire » vers les très petites entreprises (TPE). Réjouissons-nous que la voix de nos commerces de proximité, portée par Culture Presse et la confédération des Commerçants de France (CDF), ait été entendue par les pouvoirs publics !

Selon l'annonce du gouvernement, près de 12 milliards d'euros vont être déployés pour alléger les factures énergétiques des entreprises. Sont notamment concernées les TPE au-dessus de 36 kilovolts ampères de puissance et les PME. Ainsi, la majorité des acteurs de notre filière devrait en bénéficier.

Cette protection doit être mise en place début 2023. D'ici là, les entreprises en difficulté pourront demander de l'aide auprès d'un guichet simplifié au ministère de l'Economie.

En parallèle, et pour contribuer à relever le défi collectif de la sobriété énergétique, la CDF et Culture Presse travaillent à la mise en place d'une « charte d'engagement » en matière énergétique : une signalétique affichant l'attitude exemplaire et solidaire de nos commerces est en cours d'élaboration.

Denis Menet, Trésorier de Culture Presse